

Loi 293/2014 du Liban et amendements de 2020 — ordonnances de protection contre les violences conjugales, mise en œuvre encore incomplète

Gender Equality · Bonne pratique · Liban

Score de qualité : 52/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La première loi libanaise contre la violence domestique (2014, rédigée par KAFA) a créé des ordonnances de protection et une division de police spécialisée ; les amendements de 2020 ont ajouté la violence économique et un fonds pour les victimes, mais l'unité de police et le fonds restaient en attente.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-02

[Lebanese Parliament; KAFA \(Enough Violence & Exploitation\)](#) — consulté le 2026-10-02

[ICJ — Lebanon GBV guidance for criminal justice actors \(2020\)](#) — consulté le 2026-10-02

[LCPS — Strengthening Protections](#) — consulté le 2026-10-02

Citer — Evidoria. *Loi 293/2014 du Liban et amendements de 2020 — ordonnances de protection contre les violences conjugales, mise en œuvre encore incomplète*. ID persistant : 00c6f74f-81fd-47b1-b88d-e82c10213f68.